

La XVe Conférence internationale du travail : [1ère partie]

Autor(en): **Schmidt, DOr**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 358

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Prégnay
ADMINISTRATION
M^{me} Marie NICOL, 14, rue Michell-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.--
ÉTRANGER... 8.--
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

Aimez-vous nos illustrations?
Lesquelles préférez-vous? et
en voudriez-vous d'autres?
Nous ne pouvons pas vous
promettre de vous offrir tout
ce que vous aimeriez, mais
pour tenter de vous satisfaire,
nous voudrions au moins sa-
voir ce que vous aimez.

La XV^e Conférence Internationale du Travail

Cette session de la Conférence Internationale du Travail, qui a siégé au Bâtiment Electoral à Genève du 28 mai au 18 juin, a présenté sur quelques points des différences essentielles avec les Conférences précédentes.

On a ressenti en premier lieu l'influence de la crise économique mondiale, qui se manifeste aussi dans notre pays, sans toutefois, comme cela est le cas chez d'autres peuples, menacer l'existence de notre Etat et de notre société. Le rapport annuel de M. Albert Thomas, directeur du B. I. T., a naturellement mentionné la situation économique actuelle, et comme la discussion de ce rapport constitue toujours un élément important des séances plénières, il a été beaucoup parlé des dangers de la situation actuelle, et de nombreux moyens d'y remédier ont été indiqués. De différents côtés, on a réclamé des sacrifices, soit en matière de salaires, soit en matière du taux de l'intérêt, soit encore sur le bénéfice des entreprises; mais le véritable mot de la situation nous paraît avoir été trouvé par l'un des doyens de la Conférence en particulier et de l'œuvre de protection des travailleurs en général, M. le professeur Mahain, le vénérable délégué gouvernemental belge, quand, à la fin d'un exposé scientifique très pondéré sur les causes de la crise, il a conclu par ces paroles qui sont un appel à la paix:

« A mon avis, toute la question qui nous occupe est dominée par une question morale. On a dit: « il y a des sacrifices à faire. » On l'a dit du côté du capital; on l'a répété chez les ouvriers... Savez-vous quels sacrifices il y a à faire? Il y a à faire le sacrifice des préjugés, des idées préconçues; il y a à faire le sacrifice de certains egoïsmes étroits et de certains nationalismes aveugles. Et si cette Conférence a quelque sens, si la Société des Nations a quelque but, peut-on imaginer qu'on persiste aujourd'hui dans des idées de guerre, qui sont des idées héritées de la guerre? Nous devons faire chacun le sacrifice de nos préférences immédiates, de nos petits gains d'aujourd'hui, en vue d'un avenir qui sera plus riche, plus fécond et plus ample. S'il est vrai que nous sommes aujourd'hui au bord d'un précipice, qu'on sache faire les sacrifices qui conviennent. »

Nous voudrions que cet appel contre l'esprit guerrier, qui se manifeste surtout dans la guerre économique que les peuples mènent sans trêve depuis 1918, eût son écho dans beaucoup de cœurs, et c'est pourquoi nous le citons ici *in extenso*. D'autre part, Mgr Nolens, un des orateurs les plus appréciés de la Conférence, recommanda au Directeur, au B. I. T. et à la Conférence elle-même de prendre pour devise les paroles attribuées au grand politique hollandais, Guillaume le Taciturne, et que, à notre tour, nous voudrions rappeler à celles des femmes qui mènent la lutte pour leurs idées: « Point n'est besoin d'espérer pour en reprendre, ni de réussir pour persévérer. »

Un autre point à signaler qui distingue cette Conférence des précédentes, c'est la forte participation féminine, que le *Mouvement* a déjà indiquée dans son précédent numéro. De nouveaux visages ont surgi à côté de ceux que nous connaissions déjà; et la jeune République espagnole n'avait pas délégué à Genève moins de trois femmes, dont l'une était conseillère technique dans le groupe patronal. Pouvons-nous espérer que cet exemple tout nouveau sera suivi? D'ailleurs, il faut attribuer la présence de si nombreuses conseillères techniques (seule, la Norvège avait confié à M^{me} Kjelsberg les fonctions de déléguée) au fait que deux des questions à l'ordre du jour, le travail de nuit des femmes, et l'âge minimum d'admission des enfants au travail, présentaient un intérêt spécial pour les femmes.

Cette collaboration féminine a-t-elle été utile? Il est un peu difficile de répondre à cette question. Il est certain que la tâche n'a pas été toujours facile dans les Commissions pour les deux rapporteurs féminins, M^{me} Letellier et la signataire de ces lignes. Les



(Cliché Mouvement Féministe)

Mile Dora SCHMIDT, Dr. phil.

Adjoint de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et des Métiers (Berne) et conseillère technique gouvernementale suisse à la Conférence Internationale du Travail.

rapports des Commissions doivent rendre compte de façon très large des opinions émises, même par la minorité, même si elles ont été repoussées par un vote, et un rapporteur équilibré aura ainsi tendance à consacrer plus d'attention dans son rapport à une minorité battue qu'à une majorité victorieuse. C'est probablement à cette tendance que l'on doit les critiques assez vives qui se sont fait jour dans les Commissions et les modifications apportées aux rapports par une décision de majorité.

Et maintenant, venons-en au travail en lui-même de la Conférence. Dans ses deux remarquables articles publiés par le *Mouvement*, M^{me} Vuilliamet a si bien exposé aux lecteurs de ce journal la question de l'âge d'admission des enfants aux professions non industrielles et son importance pour notre pays, qu'il ne nous reste plus qu'à mentionner ici la sympathie générale qu'a rencontrée ce problème à la Conférence; car pas plus en séance plénière que dans la Commission chargée d'étudier cette question, aucun débat ne s'est engagé sur l'opportunité d'entrer en matière. Gouvernements, patrons et employés ont tous collaboré aux travaux préparatoires, et c'est à l'unanimité et avec une forte participation qu'il a été décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence.²

Une autre question traitée par cette Conférence est également bien connue des lecteurs de ce journal pour leur avoir été exposée en détails: celle de la revision de deux points de la Convention sur le travail de nuit des femmes. Mais il était clair pour un observateur attentif que la passion et l'ardeur avec lesquelles on discutait de ces deux points, vraiment très peu importants, cachaient quelque chose de plus que le simple « décalage » des heures pendant lesquelles le travail de nuit est interdit, et l'abrogation de l'interdiction de ce travail pour des femmes occupant des postes de direction, modifications qui pla-

¹ Nos 355 et 356.

² Rappelons à ceux de nos lecteurs qui pouvaient penser que cette inscription était déjà chose faite, le système de la double discussion en vigueur aux Conférences Internationales du Travail: la première année, la Conférence examine, sur la base d'un rapport élaboré par le B. I. T., les questions nouvelles, et décide, ou d'en faire la matière d'une Convention, ou de les écarter. Et la 2^e année est alors consacrée à la discussion d'un projet de Convention, ce système évitant ainsi de perdre du temps à discuter les détails d'une question dont quelques-uns ne veulent pas pour elle-même. (Réd.)

³ Voir J. Gueybaud: *Le travail de nuit des femmes*, No 354.

sieurs pays ont déjà réalisées eux-mêmes par la voie d'une interprétation plus libre des dispositions de la Convention. Il y avait plus: un principe était en jeu. D'abord il s'agissait de la seconde tentative de reviser une Convention déjà existante. La première tentative, celle de reviser la Convention sur la journée de 8 heures, avait déjà été écartée l'an dernier par le Conseil d'Administration. L'on pensait, cette année, avoir plus de succès avec une revision portant sur un domaine beaucoup moins important comme principe. Mais une grande partie des membres de la Conférence, et notamment les ouvrières présentes, firent de ces deux points en revision une question de fonds de première importance: elles qualifièrent les demandes de revision d'attaque dirigée contre cette protection légale des ouvrières si péniblement obtenue. Et la revision n'a pas été votée, bien que la Commission l'eût recommandée, et bien qu'elle ait obtenu au vote final 74 oui contre 40 non, ces chiffres étant inférieurs à la majorité des deux tiers régulièrement nécessaire (76). Nous ne pouvons pour notre compte saluer cette solution quoique nous ne désirions nullement une diminution de la protection légale des ouvrières; mais il est à craindre que les pays que gêne la rédaction très stricte de la Convention arrivent à s'en écarter en interprétant à leur façon ses dispositions, et portent atteinte de la sorte au respect des Conventions en général. En outre, on risque maintenant de considérer les Conventions comme irrévisables, si au cours des années à venir des demandes de revision échouent à nouveau en des domaines plus inoffensifs encore.

Dora SCHMIDT.

(La fin au prochain numéro).

Lire en 2^e page:

M. F.: *Nationalité de la femme mariée.*

En 3^e et 4^e pages:

- A. LEUCH: *Aux Chambres fédérales.*
 - V. DELCHAUX: *La pénurie de gardes-malades en Suisse allemande. Les remèdes.*
 - E. GN: *Le féminisme yougoslave.*
 - E. V.-A.: *Femmes coopératrices.*
- Congrès et Conférences.
Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

- H. C. CHAMBERY: *Le costume national (à l'occasion de la Fête des costumes suisses).*
- E. GN: *Voyages féministes: paysages et souvenirs de Yougoslavie.*

L'éducation dans la famille

Nous pensons que le thème choisi pour nos entretiens éducatifs dans les Sociétés affiliées à l'Alliance est loin d'avoir épuisé la matière du vaste sujet que nous nous étions proposé à l'Assemblée générale de Davos: *l'éducation dans la famille*. Sans vouloir anticiper sur les décisions futures, nous pensons être utiles aux personnes qui y portent intérêt, en donnant ici même une courte liste des ouvrages à consulter sur la question à l'étude, tout en faisant remarquer combien sont rares les œuvres traitant méthodiquement de cette matière, tant elle est considérée comme banale et connue de chacun.

Or, il est de plus en plus manifeste qu'à l'avenir, les parents devront être préparés à leur futur devoir de pédagogie familiale; on ne s'improvise plus aujourd'hui dans aucune profession; à plus forte raison quand il s'agit de ne pas gâcher la matière vivante, qui a nom de bébés charmants, d'enfants et d'adolescents — l'humanité de demain — et on doit être assez avisé pour prévoir les directives d'une éducation rationnelle.

La première nécessité qui s'imposait était naturellement d'observer aux conséquences très graves de soins physiques et d'habitudes compromettant la santé des petits; certes, en ce domaine de réels progrès furent réalisés en un demi siècle; et c'est cela qui nous encourage et fait espérer une pareille compréhension et de semblables améliorations dans l'éducation proprement dite de la famille. Malheureusement, les lacunes laissées dans la formation du cœur et du caractère sont moins évidentes dans l'enfance et même dans l'adolescence. Une opinion très erronée, très répandue est que le caractère et les sentiments sont bien plus affaire d'hérédité que d'éducation. Il importerait de combattre de pareilles inexactitudes et de faire admettre au contraire que ce sont les parents qui constituent, et ce caractère et ces sentiments, dès la petite enfance, voire même dans les deux ou trois premiers mois de la vie des futurs hommes. Tant de parents, ignorants de ces données de la psychologie, jouent littéralement avec leurs bébés comme avec des jouets ou de petits animaux, ne voyant dans ces charmantes poupées vivantes que leur plaisir à eux et innocemment insouciant de leur devoir de parents. Si quelque vieille institutrice se permet quelque jour un remarque sur l'erreur qu'ils commettent, bien vite ils ont aux lèvres la railerie ou l'aphorisme, non moins faux « qu'aujourd'hui on n'élève plus les enfants par les précheries sévères et ennuyeuses d'autrefois... Or, c'est précisément bien plus « moderne » de considérer qu'il faut des directives pour les parents, et que les bébés les plus jolis, les plus éveilles



Photo Jullien (Genève)

(Cliché Mouvement Féministe)

Les déléguées féminines à la Conférence Internationale du Travail

